



Je pilote mon drone prudemment

Pour plus d'informations

www.bazl.admin.ch/rpas

Emplacement

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Mühlestrasse 2
3063 Ittigen

Téléphone Central

Tel: +41 58 465 80 39
Fax: +41 58 465 80 32

E-Mail

drohnen@bazl.admin.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Zivilluftfahrt BAZL
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Ufficio federale dell'aviazione civile UFAC
Federal Office of Civil Aviation FOCA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Zivilluftfahrt BAZL
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Ufficio federale dell'aviazione civile UFAC
Federal Office of Civil Aviation FOCA

Je pilote prudemment, car

- Je suis au fait de la législation et je m'y tiens
- Je maîtrise mon drone
- Je respecte la sphère privée d'autrui
- Je ne représente aucun danger ni pour les personnes, ni pour les animaux
- J'évite les réserves naturelles
- Je me renseigne sur les éventuelles restrictions de vol auprès des autorités locales
- Je m'écarte à temps en présence d'autres aéronefs
- Je bénéficie d'une couverture d'assurance suffisante



Sans autorisation, je n'ai pas le droit d'utiliser mon drone

- À moins de 5 km d'un aéroport ou d'un héliport
- À plus de 150 m au-dessus du sol à l'intérieur d'une zone de contrôle
- À proximité du lieu d'intervention des secours ou de la police
- Au-dessus ou à moins de 100 m d'un rassemblement de personnes
- Sans garder un contact visuel permanent avec lui
- Si son poids total en vol excède 30 kg



Informations détaillées:
www.bazl.admin.ch/droneflyer

